

COMMUNE DE GENSAC LA PALLUE (CHARENTE)  
Délibération n° 2025-01-002

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	10
Pouvoirs :	5
Excusés :	5
Absents :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

*Jeudi 13 février 2025, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 7 février 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.*

**Etaient présent(e)s :**

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

**Etaient excusé(e)s :**

Mme ARNAUD Isabelle (donne pouvoir à RABY Philippe), Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), Mme DELESQUE Patricia (donne pouvoir à DUPUY Cédric), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), Mme LEOMENT Adeline (pouvoir à M. MARAIS Alain)

**Etaient absent(e)s :** Mme LAFORGE Julie

**A été nommé secrétaire :** M. POISBELAUD Alain

**2025-01-002 EMPLOIS DE PERSONNELS ARTISTIQUES - 25 JANVIER 2025**

Madame BOUETARD Sabrina informe l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les collectivités organisatrices de spectacles qui emploient des personnels artistiques ou techniques à cette occasion doivent utiliser les services du GUSO, Guichet Unique du Spectacle Occasionnel.

Celui-ci prend en charge gratuitement une prestation complète recouvrant l'ensemble des formalités obligatoires liées à l'embauche d'un salarié. Les contrats établis par le GUSO relèvent du droit privé.

**AR Prefecture**

016-211601505-20250213-202501002B-DE  
Reçu le 21/02/2025

Il a été nécessaire de recruter un groupe de quatre musiciens afin d'animer le repas des aînés qui a eu lieu le 25 janvier 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- A créer ces emplois,
- A recruter directement sur ces emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- Approuve et autorise cette proposition

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 18/02/2025

Le Maire,  
Cédric DUPUY



Affiché le 21/02/2025

Transmis au contrôle de légalité